



*SPF Santé publique, Sécurité de la  
Chaîne alimentaire et Environnement*

Direction générale de l'Organisation des Etablissements de Soins  
CONSEIL NATIONAL DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Eurostation 1 E 22  
Place Victor Horta, 40 bte 10  
1060 Bruxelles

*Votre lettre du* 15/03/2006  
*Votre référence :* COHOP/KV/DP/60  
61202823  
*Notre référence* CNEH/C/39-2006  
*Annexe(s)* 1  
*Date* 25/09/2006

A l'attention du Ministre Rudy Demotte,  
Avenue des Arts, 7  
1210 Bruxelles

Concerne : Demande d'avis du 15 mars 2006 relative aux centres de chirurgie plastique hors hôpitaux

Monsieur le Ministre,

Votre demande d'avis reprise sous rubrique a été traitée lors de la réunion du Bureau du 13 avril 2006.

Un groupe de travail, présidé par le Pr Collard, s'est réuni dans le courant du mois de juin de cette année; lors de cette réunion, les membres ont estimé qu'il était impossible d'établir une liste d'actes médicaux dont la réalisation doit être assurée uniquement en milieu hospitalier. En effet, l'évolution rapide des techniques médicales et l'apparition incessantes de nouvelles techniques ne permettent pas d'aborder cette problématique par le biais d'une liste d'actes.

Par contre, l'on a estimé qu'il importait avant tout de retenir les prestations médicales ou chirurgicales extra-hospitalières qui nécessitent une anesthésie générale, une anesthésie péridurale, une anesthésie loco-régionale ou une sédation profonde, qui imposent un encadrement médical et technique de surveillance et de permanence.

Dans cette optique, le groupe de travail a estimé utile de consulter la Société Belge d'Anesthésie et de Réanimation, par la voie d'un courrier transmis le 14 juin 2006.

En date du 18 juillet 2006, le Secrétariat du CNEH recevait une réponse de ladite Société ; vous trouverez cette dernière en annexe de ce présent courrier ; comme vous le lirez, la Société Belge d'Anesthésie et de Réanimation a débattu de cette question le 12 septembre dernier.

Le groupe de travail en est arrivé là sur les réflexions à formuler sur la problématique ; ce dernier se dit prêt, si vous le souhaitez, à aller plus avant dans ce domaine.

En vous remerciant votre attention, recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le président du CNEH,  
Pr Janssens

C Decoster,  
Directeur général